

Image not found or type unknown



Déménagement & droit familiaux

Par **Kerduel**, le **15/02/2020** à **12:51**

Bonjour,

j'ai la garde et l'autorité exclusive de ma fille âgée de 13 mois.

le père a obtenu un droit de visite une heure par mois en médiation. (il ne l'a actuellement jamais vu)

habitant chacun à 800km l'un de l'autre

sans travail on m'offre un poste sur l'île de la réunion où se trouve tous mes amis.

je souhaite accepter cette proposition comment procéder vis à vis du père de ma fille ?

merci à vous

bien cordialement

justine

Par **youris**, le **15/02/2020** à **13:32**

bonjour,

si le père de votre enfant a obtenu un droit de visite pour voir son enfant, si vous déménagez en vous éloignant volontairement, il pourra demander au JAF de mettre à votre charge les frais générés par votre déménagement volontaire.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11389>

salutations